

## Annexe I du règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Cette annexe définit les modalités à suivre par les fabricants et les importateurs pour évaluer les risques associés à la substance qu'ils fabriquent ou importent et établir que ces risques sont valablement maîtrisés pendant la fabrication et leur(s) propre(s) utilisation(s) de cette substance, et que les opérateurs situés en aval dans la chaîne d'approvisionnement peuvent valablement maîtriser ces risques.

Elle s'applique notamment :

- aux producteurs et aux importateurs d'articles tenus d'effectuer une évaluation de la sécurité chimique dans le cadre de la procédure d'enregistrement ;
- aux demandeurs d'une autorisation pour la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation de substances inscrites à l'[annexe XIV du règlement REACH](#) (listes des substances identifiées comme extrêmement préoccupantes et soumises à autorisation), concernant l'élaboration du rapport sur le sécurité chimique.

## Annexe I du règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

DISPOSITIONS GÉNÉRALES AFFÉRENTES À L'ÉVALUATION DES SUBSTANCES ET À L'ÉLABORATION DES RAPPORTS SUR LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



La réglementation REACH,  
Ministère en charge de  
l'environnement

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Guide pour la préparation  
d'une demande  
d'autorisation, ECHA  
(janvier 2021)

Cliquez ici pour accéder à cet outil



La demande d'autorisation  
dans Reach – mode  
d'emploi, Ministère en  
charge de l'environnement

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Informez vous sur les  
substances candidates à  
l'autorisation dans Reach,  
Ministère en charge de  
l'environnement

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)